

Conseil des Droits de l'Homme



Forum : Conseil des Droits de l'Homme

Question : La menace de l'Intelligence Artificielle sur les Droits de l'Homme.

Soumis par : Inde

Le Conseil des Droits de l'Homme,

A l'assemblée générale,

Considérant l'importance accordée par les Nations Unies à la protection des droits de l'homme et à leur protection, mise en avant notamment dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui souligne que chaque état membre doit s'efforcer de **“développer le respect de ces droits et libertés”**,

Tenant compte de la résolution A/RES/75/162 datant de décembre 2020, recommandant la mise en place d'un dialogue international pour aborder les problématiques que soulèvent l'utilisation de l'IA vis-à-vis des droits de l'homme que l'ONU se doit de défendre,

Notant la rapide démocratisation de l'IA, et ainsi la nécessité grandissante de régler son utilisation, ce que l'on remarque notamment par l'augmentation du nombre de lois votées par an concernant l'IA, qui serait selon l'AI Index de Stanford passé de 1 en 2016 à 37 dans 127 pays étudiés,

Soulignant l'impact de l'utilisation de l'IA sur ces mêmes droits, mis en avant notamment dans le rapport de 2024 de l'ONG Amnesty International, qui souligne que : **“Le mépris de la loi, la discrimination et l'impunité dans les conflits et ailleurs ont été favorisés par l'utilisation incontrôlée de technologies nouvelles ou familières, qui sont aujourd'hui couramment utilisées comme armes par des acteurs militaires, politiques et du monde de l'entreprise. Les plateformes des géants technologiques alimentent les conflits. Des logiciels espions et des outils de surveillance de masse sont utilisés pour attenter aux libertés et aux droits fondamentaux, tandis que les gouvernements déploient des outils automatisés visant les groupes les plus marginalisés de la société”**,

Rappelant les possibilités de vol d'identité qu'offre l'IA générative, avec notamment :

- La création d'images trafiquées mettant en scène des personnalités publiques, pouvant influencer l'opinion publique, les votes démocratiques, et donc la liberté de penser des internautes.
- La création d'images trafiquées mettant en scène quiconque, et pouvant ainsi impacter durablement leur vie privée,

Notant la création récente de l'IA et ainsi la faible fiabilité que son utilisation implique, tandis que certaines de ses utilisations lui confèrent un pouvoir important de décision pouvant impacter grandement les droits fondamentaux des hommes,

Rappelant la discrimination relevée dans les décisions prises sur la base de données issues de l'IA, mise en avant notamment par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne dans un rapport, "*Bien préparer l'avenir, l'intelligence artificielle et les droits fondamentaux*" en 2021,

Reconnaissant les enjeux de la limitation de l'utilisation de l'IA pour certains pays membres de l'ONU ayant recours à elle dans leur politique actuelle,

1. *Souligne* l'importance de la mise en place d'organes de contrôle internationaux quant à l'utilisation des Intelligences Artificielles ;
2. *Incite* à la libération de fonds internationaux pour soutenir les pays en développement concernés par les dangers des impacts de l'Intelligence Artificielle sur les droits humains dans la mise en place de mesures ou d'actions visant à la protection de ces mêmes droits ;
3. *Propose* la mise en place d'enquêtes au sein des pays membres pour connaître précisément les droits fondamentaux concernés par l'utilisation de l'IA, et l'impact de cette dernière sur eux, afin de mettre en place des solutions efficaces et adaptées à chaque situation ;
4. *Suggère* la création d'agences nationales de gestion de l'utilisation de l'IA pour les entreprises et organismes privées et publiques, par lesquelles ces derniers devraient passer avant d'intégrer l'IA à leur système d'organisation afin de clarifier les utilisations qu'ils en feraient ;
5. *Propose* la mise en place d'une obligation de transparence : présence obligatoire d'un certain logo signifiant l'action de l'IA sur toutes les images transformées ou générées par une Intelligence Artificielle ;
6. *Incite* à la mise en place d'instances d'écoute spécifiques aux IA où chacun pourrait mettre en avant les problèmes, issus de leur vécu ou potentiels, découlant de l'IA et impactant les droits fondamentaux, et proposer des idées pour les contourner ;

7. *Suggère grandement l'interdiction de l'utilisation de l'IA à des fins de scoring social, ou de répression sociale.*